



MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE  
ET DE L'ÉNERGIE

*Direction générale de l'Aviation civile*

Le 7 octobre 2013

COMMUNIQUE INTERNE

**Les taux de promotion et ratios promus-promouvables des  
agents de la DGAC : niveaux maintenus en 2013**

Par lettre du 5 mars 2013, la DGAC avait saisi la Direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP) et la direction du Budget via le guichet unique de son projet d'arrêté relatif aux taux "pro/pro" de 2013.

Le Secrétariat général de la DGAC, particulièrement attentif à ce sujet, a attiré l'attention de ses partenaires interministériels à de maintes reprises sur l'urgence de ce dossier.

Après un long processus d'échanges, la DGAC vient d'être informée que les taux pro/pro de 2013 seront maintenus au niveau de 2012.

La DGAC se réjouit d'avoir obtenu ce maintien des taux.

Le secrétariat général de la DGAC

